

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-09-28-13

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-huit septembre 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Victor IKEAKOR donne pouvoir à Solene ARZUR
Clémence DIRMEIKIS donne pouvoir à Françoise BAUVY
Léo TOUPIN donne pouvoir à Anthony HOURDEL
Fanny DELVALLE donne pouvoir à Laetitia MORIN
Marion MEREL donne pouvoir à Corentin LE GALL

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S):

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrick PEDRON

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

13. Présentation des rapports sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement collectif et non collectif de Saint-Brieuc Armor Agglomération au titre de l'année 2024 :

Rapporteur : Monsieur Patrick PEDRON, Adjoint aux travaux, voirie et bâtiments

Pièces annexes : Rapports sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement collectif et non collectif de Saint-Brieuc Armor Agglomération au titre de 2024

RAPPORT DE SYNTHESE

Considérant que ces rapports doivent permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers d'une part, et de faire un bilan annuel du service afin d'en améliorer sa qualité d'autre part,

Considérant les rapports 2024 communiqués par Saint-Brieuc Armor Agglomération,

Considérant que ces rapports doivent être présentés en séance publique du Conseil Municipal des communes adhérentes à l'EPCI dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice concerné.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles D. 2224-1 à D. 2224-5, et ses articles L.5211.39 et suivants ;

Vu le transfert des compétences eau et assainissement et les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 18 décembre 2025 portant sur l'adoption des rapports 2024 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement collectif et non collectif,

Vu la présentation de ces rapports lors de la commission « Bâtiments, voirie et travaux » du mercredi 16 septembre,

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de la présentation des rapports 2024 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement collectif et non collectif par Saint-Brieuc Agglomération.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES.